REPUBLIQUE FRANCAISE

Accusé de réception en préfecture
079-217900091-20260407-DCM32-2026-DE
Date de télétransmission : 13/04/2026
Date de réception préfecture : 13/04/2026

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES

COMMUNE D'AMURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU 7 AVRIL 2026

Conseillers: 09
Présents: 09
Votants: 09
Pouvoir:

L'an deux mille vingt-six, le 07 avril 2026, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal d'AMURE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie d'AMURE, sous la présidence de Monsieur Loïc MICHAUD, Maire.

,

Présents : MICHAUD Loïc, BENIZEAU Amélie, PECKRE Francis, DUBREUIL Anne-Elisabeth, JEAN-LOUIS Gisèle, PAILLIER Julien, CARDINAUD Alexandre, CLAVEAU Tiphaine, HENRY Guillaume,

Secrétaire de séance : PAILLIER Julien

Date de la convocation : 02 avril 2026

Objet : Choix du mode de publicité des actes du conseil municipal

En date du 28 juin 2022, suite à la réforme de la publicité des actes des collectivités, le conseil municipal avait délibéré (DCM 34-2022) pour une publicité des actes sous forme électronique à compter du 1er juillet 2022.

Or, beaucoup d'administrés souhaiteraient avoir également un affichage « papier ».

Il est donc proposé de faire également une publication papier dans le tableau d'affichage qui se situe près de l'école à La Gorre et le tableau d'affichage de la mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Fait à AMURÉ, le 07 avril 2026
Le Maire
Loïc MICHAUD

Le secrétaire de séance,
Julien PAILLIER

MAIRIE de AMURE 79 (Deux-Sèvres)

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture le :

Et publication le :